



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liste des pièces à fournir pour les « FONCTIONNAIRES DE POLICE »
et pour les personnes devant vivre avec vous

ATTENTION : un dossier incomplet peut retarder la prise en compte de votre demande, voire **l'empêcher d'aboutir**. Merci de veiller à fournir les renseignements et pièces nécessaires.

- la copie de votre carte nationale d'identité,
- la copie du dernier bulletin de salaire que vous ayez reçu,
- si vous êtes Adjoint de Sécurité, la copie de votre contrat, daté et signé,
- la copie de **l'intégralité** de vos 2 derniers **avis d'imposition** (*et non votre déclaration fiscale*),
- pour les locataires : la copie de votre dernière quittance de loyer.
pour les propriétaires : la copie de votre taxe foncière.
pour les personnes hébergées : lettre d'hébergement avec pièce d'identité de l'hébergeant et sa dernière quittance de loyer ou taxe foncière.

Si vous êtes mariés, pacsés et/ou avez des enfants :

- la copie de votre livret de famille,
- la copie de votre pacte civil de solidarité,
- la copie de votre dernier versement de la CAF, si vous en bénéficiez.

Pour les femmes enceintes :

- un certificat de grossesse mentionnant la date présumée d'accouchement.

Pour les couples divorcés / séparés :

- la copie de votre jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou dissolution du PACS ou ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée.

Dans tous les cas, veuillez mentionner votre numéro de matricule à côté de votre nom.

Cette demande devra être dûment remplie et transmise à la :

Cité Administrative
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Pôle Politiques Sociales du Logement
20 Quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

Permanence téléphonique et accueil du public du lundi au vendredi et sans rendez-vous
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

Tél. Melle Véronique REVERDY : 01.64.41.58.22

Fax : 01.64.41.58.23

email : veronique.reverdy@seine-et-marne.gouv.fr

ATTENTION

Plafonds de ressources à ne pas dépasser :

COMPOSITION DE LA FAMILLE	Ile de France Hors Paris et communes Limitrophes (en euros)
1 Personne seule	22 334
2 Personnes n'ayant aucune personne à charge	33 378
3 Personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge	40 124
4 Personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	48 061
5 Personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	56 895
6 Personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	64 024
par personne supplémentaire à charge	+ 7 134